



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

étudiants

Question écrite n° 108140

Texte de la question

M. Étienne Mourrut appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les conditions d'accès aux soins pour les étudiants. Un certain nombre d'étudiants ne peuvent en effet contracter une assurance complémentaire santé pour des raisons essentiellement financières. Ils se privent ainsi par exemple des soins dentaires ou ophtalmologiques dont ils auraient besoin. Il lui demande quelles mesures pourraient être prises pour améliorer l'accès aux soins des étudiants.

Données clés

Auteur : [M. Étienne Mourrut](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108140

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 octobre 2006, page 11213